

N°15

Objet :

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION DE L'EXERCICE
2023**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2024

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

3 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoins

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Nicole MARTIN

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2024
--

N° 15

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : M. François DAZELLE**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L1612-12 et suivants et L.2131-1,**Vu** la délibération relative au vote du budget primitif 2023,**Vu** le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable public,**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 Avril 2024,**Considérant** que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2023,**Considérant** que le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,**Considérant** que le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont conformes et présentent des résultats identiques,**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : CONSTATE** la conformité entre le compte gestion 2023 établi par le Comptable Public responsable du service de gestion comptable de Poissy et le compte administratif 2023 du budget de la Commune (budget principal).
- **ARTICLE 2 : APPROUVE ET ARRETE** le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de Poissy conformément aux données ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent: 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 003 736,60	-1 017 972,53	-14 235,93
Fonctionnement	1 899 112,39	743 150,89	2 642 263,28
TOTAL	2 902 848,99	-274 821,64	2 628 027,35

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240409-015DEL24_CG23-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.